



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 4 juin 2026

Groupe de travail MAE-ONGD
Réunion du 29 mai 2026 à 14h00 au MAE
Compte-rendu

Pour le MAE :

- M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire
- M. Thomas Barbancey, Directeur adjoint de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONGD
- Mme. Patricia Lopes, Desk ONGD
- M. Tun de Jong, Desk ONGD
- M. Jean Damy, Desk Coopérants

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Delphine Dethier, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Aude Ehlinger, COPIL CSP
- Mme. Özge Algül, Cercle de Coopération des ONGD
- Mme. Nadine Conrardy, Aide internationale de la Croix-Rouge
- M. Thomas Kauffmann, CARE Luxembourg

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Point d'actualité

Le Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire passe en revue les divers points d'actualité, y inclut les déplacements du Ministre, les dialogues en cours avec différents partenaires, la situation au Proche-Orient, et l'événement du 6 juillet 2026 à 14h au MAE pour la signature des conventions de coopération ECM et le lancement des projets de coopération Sud.

3. Point d'information : Emménagement dans la Maison des ONGD

Le Cercle informe que les travaux d'aménagement des deuxième, troisième et quatrième étage de bureaux de la Maison des ONGD sont quasiment achevés. Les dernières interventions concernent l'installation des luminaires ainsi que la mise en service de la connexion internet.

Le Cercle indique qu'une visite des locaux a été organisée avec les ONGD intéressées par une installation dans la Maison des ONGD. À cette occasion, il a été constaté que certaines attentes en matière d'espaces ne correspondaient pas pleinement aux capacités d'accueil prévues. Il a été rappelé que l'attribution des espaces repose sur le principe selon lequel chaque ONGD bénéficie d'un emplacement par équivalent temps plein (ETP).

Le Cercle poursuit par ailleurs ses travaux d'analyse afin de définir la présentation la plus appropriée des éléments financiers liés à la contribution des ONGD, notamment en ce qui concerne les charges et le fonds de pérennité. Il est rappelé que le loyer sera intégralement pris en charge par le MAE. Afin de garantir la constitution d'un fonds de roulement suffisant, le Cercle étudie également différentes pistes de diversification des sources de financement.

La date du présent groupe de travail correspondait à l'échéance fixée pour la confirmation, par les ONGD, de leur souhait d'intégrer la Maison des ONGD. Toutefois, le Cercle n'a pas encore été en mesure de transmettre l'ensemble des informations nécessaires aux ONGD concernées, notamment en raison de l'absence, à ce stade, d'une estimation des charges de la part du propriétaire.

Le Cercle rappelle que le cinquième étage a été livré en décembre 2025, et le premier étage de bureaux en mars 2026. Les travaux restant à réaliser concernent désormais principalement le rez-de-chaussée. L'avancement du chantier est jugé satisfaisant et la majeure partie des travaux devrait être finalisée avant la période des congés collectifs.

Des échanges se poursuivent entre le Cercle, différents conseils juridiques et le MAE afin de finaliser les contrats de sous-location qui seront conclus entre le Cercle et les ONGD.

Enfin, il est convenu qu'une réunion de suivi sera organisée dans les prochaines semaines entre le MAE et le Cercle afin de faire un nouvel état d'avancement du dossier.

4. Point d'information : Évaluations MAE

En 2024, le MAE a mandaté une évaluation portant sur huit ONGD actives au Népal — CHL, LAT, LP4Y, ECPAT, FNEL, AEIN, PSF et HIL.

L'objectif était double : d'une part, rendre compte de la bonne utilisation des fonds publics ; d'autre part, nourrir la réflexion conjointe du MAE et des ONGD sur les facteurs qui favorisent la durabilité des projets et programmes, dans un esprit de renforcement continu et mutuel des capacités.

Deux ans plus tard, le MAE a réalisé une mission de suivi afin d'évaluer dans quelle mesure les recommandations issues de l'évaluation ont été effectivement mises en œuvre par les ONGD et leurs partenaires. Cette mission s'est déroulée à la fois au Luxembourg et au Népal. Des équipes composées de consultants et de représentants du MAE ont conduit une série d'entretiens avec les ONGD et leurs partenaires locaux. L'objectif était de vérifier la mise en œuvre des recommandations, d'en apprécier le calendrier d'exécution et d'identifier les facteurs facilitants, mais aussi les éventuels obstacles rencontrés.

5. Point d'information : Cercle de Coopération des ONGD

- *Nouvelles fonctions au sein du Conseil d'administration ;*

Le Cercle informe que le conseil d'administration est à présent composé de deux co-présidents, Véronique Weis et Michael Feit, d'une vice-présidente, Delphine Dethier, d'un secrétaire, Mike Mathias, d'une trésorière, Deolinda Martins, et d'un membre, Camille Schneider.

- *Adhésions et désadhésions à la suite de l'Assemblée Générale du 31 mars 2026 ;*

Le Cercle présente un état des lieux de ses membres, en faisant le point sur les ONGD ayant récemment rejoint l'organisation ainsi que sur celles qui n'en sont plus membres. À ce jour, le Cercle compte 90 ONG(D) membres.

- *Représentation au GT MAE/ONGD.*

Le Cercle informe que Michael Feit, Véronique Weis, et Delphine Dethier, représenteront le conseil d'administration du Cercle au groupe de travail MAE-ONGD.

6. Point d'information : État des lieux du premier appel à propositions 2026 de Projets de Coopération

Dans le cadre du premier appel à propositions de cette année, 21 ONGD ont soumis un total de 23 projets. 18 projets ont été acceptés pour un montant total s'élevant à 6.239.303,69 € avec un montant prévu pour 2026 de 2.732.388,97 euros. Les lettres d'acceptations ainsi que les conventions signées par le Ministre ont été adressées aux OND concernées. 4 projets ont fait l'objet d'un refus pour des raisons de forme et/ou de contenu. 1 projet a été retiré par l'ONGD.

Les projets approuvés couvrent géographiquement 14 pays différents :

- Amérique latine (3 pays) : Pérou, El Salvador, Cuba
- Afrique (7 pays) : Bénin, Rwanda, Tanzanie, Burundi, Burkina Faso, Malawi, Sénégal
- Asie (4 pays) : Népal, Palestine, Inde, Philippines

Le MAE constate, de manière générale, une amélioration de la qualité des projets soumis. Des progrès significatifs restent toutefois à accomplir en ce qui concerne l'élaboration des stratégies de sortie ainsi que l'intégration des thématiques transversales, qui constituent des éléments essentiels et doivent être prises en compte de manière systématique, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

7. ECM

– ***État des lieux des programmes ECM 2026-2030***

Huit demandes de subvention au titre de la modalité ECM-C et une demande au titre de la modalité ECM-R ont été soumises au MAE pour la période couvrant le 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2030. Ces demandes impliquent 21 ONGD, dont quatre participent simultanément à deux consortiums.

Les dossiers sont actuellement en cours d'analyse par le MAE. Celui-ci se déclare globalement très satisfait de la qualité des échanges menés avec les organisations ainsi que du niveau de qualité des dossiers soumis. Des demandes de révision ont néanmoins été adressées à l'ensemble des programmes déposés afin d'apporter certaines améliorations et clarifications.

Dans un second temps, une révision budgétaire sera également sollicitée, le montant total des financements demandés excédant les enveloppes budgétaires annuelles définies conjointement avec le secteur dans le cadre du dispositif ECM.

Par ailleurs, le MAE et le Cercle envisagent, avec l'appui de consultants externes, de mener un exercice de capitalisation sur les schémas ECM et sur le processus de réforme sectorielle, afin d'identifier les enseignements tirés et les bonnes pratiques à valoriser pour l'avenir.

– ***Mise à jour du calendrier « Chemin du changement »***

Le Ministère souhaite rappeler le délai du 1er juin 2026 pour le dépôt au MAE d'une version provisoire du tableau de contribution au programme d'extension.

– ***COPIL CSP : Représentation au GT MAE/ONGD***

Madame Aude Ehlinger représente le COPIL CSP au sein du Groupe de travail MAE/ONGD. À ce titre, elle présente les principaux chantiers et réflexions actuellement menés par le COPIL CSP, notamment en ce qui concerne la baseline sectorielle, la gouvernance sectorielle, la future cellule MEAL ainsi que le futur comité pédagogique.

Elle annonce également l'organisation, à partir de septembre, de réunions inter-programmes ECM. Ces rencontres auront pour objectif d'identifier les enjeux transversaux, de favoriser la mutualisation de certaines actions et d'alimenter une réflexion commune sur les différents espaces de dialogue et de coordination au sein du secteur.

– ***Présentation de la baseline sectorielle***

La présentation détaillée de la baseline sectorielle n'a pas pu avoir lieu en raison de l'absence de la personne du Cercle chargée de ce dossier. Un échange a néanmoins permis d'aborder les principaux enseignements issus de la réunion de restitution organisée avec les ONGD du secteur.

Il est souligné que la baseline constitue une première étape importante dans la mise en place d'un dispositif sectoriel de suivi et d'évaluation. Les participants relèvent toutefois la nécessité de poursuivre son affinement afin de permettre une mesure plus précise des effets et des impacts des interventions. À cet égard, un dialogue continu avec la future cellule MEAL est considéré comme essentiel.

Les échanges ont également mis en évidence une évolution significative au sein du secteur : les indicateurs sont désormais de plus en plus perçus non seulement comme des outils de redevabilité vis-

à-vis du MAE, mais également comme des instruments de pilotage permettant aux ONGD de mieux suivre, comprendre et valoriser les résultats et impacts de leurs actions.

8. Nouvelles Conditions générales

Le MAE présente les éléments finalisés des nouvelles Conditions générales encadrant les relations contractuelles entre le MAE et les ONGD. La version complète du document sera transmise aux ONGD dans les prochaines semaines.

Les principales évolutions concernent notamment la centralisation des dispositions communes à l'ensemble des modalités de financement, telles que les règles relatives à l'agrément, à l'éligibilité des apports, à l'utilisation du logo du MAE, à la protection des données personnelles ou encore à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles portent également sur la dématérialisation complète des procédures de dépôt, les documents devant désormais être transmis exclusivement sous format électronique, ainsi que sur la possibilité de soumettre les dossiers en langue anglaise.

Par ailleurs, le rapport annuel relatif à la dernière année de mise en œuvre sera désormais fusionné avec le rapport final. Les nouvelles Conditions générales apportent également diverses clarifications et précisions procédurales, notamment en ce qui concerne les premières demandes d'agrément et d'accord-cadre Sud.

Le MAE souligne que ces adaptations visent à renforcer la cohérence du cadre réglementaire, à simplifier certaines procédures administratives et à améliorer la lisibilité des exigences applicables aux ONGD.

9. Divers

Un événement de signature aura lieu au MAE le 6 juillet 2026 à 14h pour la signature des conventions de coopération ECM et le lancement des projets de coopération Sud.